

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que, conformément au *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA-5), le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 6 décembre 2021, à 19 h, à Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure, relativement au bâtiment situé à l'adresse suivante :

6450, avenue Christophe-Colomb (District de Saint-Édouard)

Le projet visé par la demande de dérogation mineure consiste à l'aménagement d'une cour anglaise et d'une rampe d'accès universelle en cour avant, face à la rue Beaubien Est, afin de faciliter l'accès au bâtiment. Le bâtiment situé à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et de la rue Beaubien Est, changera de vocation afin d'accueillir un centre d'hébergement supervisé et des espaces communautaires. Cette demande déroge donc à l'article 388. du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie (01-279)* quant à l'interdiction d'aménager une cour anglaise en façade sur les bâtiments construits avant le 4 février 2014. Sans cette dérogation mineure l'aménagement d'une cour anglaise et d'une rampe d'accès universelle ne sera pas réalisable en cour avant afin de faciliter l'accès au bâtiment à l'étude.

En conformité avec les arrêtés et décrets ministériels en vigueur, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement des citoyens peut être remplacée par une **consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours**, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, la demande ci-haut mentionnée fera l'objet **d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 9 au 23 novembre 2021, inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre pendant la période précitée mais **au plus tard le 23 novembre 2021 avant 16 h 30**, des commentaires ou questions par écrit, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision, de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-rosemont-la-petite-patrie-5585>

- en écrivant un courriel à l'adresse : greffe-rpp@montreal.ca
- par la poste, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Si la demande ou la question est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 23 novembre 2021 avant 16 h 30 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse concernée doit également être mentionnée.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement, à la page suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-rosemont-la-petite-patrie-5585>

Pour toute information sur cette demande de dérogation mineure, veuillez vous adresser à : leandre.campeau-levesque@montreal.ca.

Fait à Montréal, ce 8 novembre 2021.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

----- Pour fins administratives seulement -----

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante :

Affichage au bureau d'arrondissement en date du 8 novembre 2021.

et

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 8 novembre 2021.

Fait à Montréal, ce 8 novembre 2021.

Secrétaire d'arrondissement